

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 8 juillet 2022

**N° CP-2022-7-5-5**

**N° applicatif 4312**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **LIFE VALLEY, UN PROJET D'AVENIR POUR L'ESPACE RHÉNAN : DÉPÔT DE LA MARQUE VERBALE**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace porte le projet de la Life Valley à l'échelle du Rhin Supérieur, en s'appuyant sur une double expertise historique : santé et environnement.

Au moment où la CeA se voit confier le rôle de porte-parole du pilier politique de la Région métropolitaine du Rhin Supérieur (RMT), elle met en œuvre le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière en vue de la création de la Life Valley dont les objets sont :

- l'identification d'un espace dédié à la vie ;
- la structuration d'un vaste réseau autour des questions de la santé et du respect de l'environnement ;
- l'activation de leviers économiques à l'échelle transfrontalière.

Il s'agit d'une chance pour l'Alsace et l'espace rhénan qui inspirent tant d'autres régions en Europe.

En s'appuyant sur ses expertises dans le domaine de la recherche médicale et pharmaceutique, du développement durable et de l'innovation, la Life Valley a l'ambition d'apporter des réponses concrètes concernant les pratiques individuelles et collectives, respectueuses de la nature, de la biodiversité et de la vie dans tous les domaines : alimentation, habitat, mobilité, énergie, consommation et production pour les générations à venir.

Au moment de l'avènement des grandes vallées thématiques, le nom de Life Valley identifie à l'échelle planétaire cet espace privilégié dédié à la vie. Cette région-modèle constitue une véritable « unité de destin » au cœur de l'Europe. Elle ré-enchanté l'idéal européen.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le dépôt de la marque verbale "Life Valley".

## 1/ La Life Valley, une réalité porteuse et universelle

L'espace rhénan (6,2 M€ d'habitants) constitue un haut-lieu des Sciences de la Vie, avec une forte concentration d'entreprises dédiées à la recherche médicale et pharmaceutique (5 prix Nobel ; 76 laboratoires pharmaceutiques répertoriés ; 8 groupes pharmaceutiques dans le top 20 mondial ; 5 Universités ; 40 villes accueillants des sites universitaires ; 15 000 enseignants et/ou chercheurs ; 13 500 doctorants).

L'activité économique qui tourne autour de ce thème spécifique couvre de nombreux domaines allant de la génétique moléculaire et la biologie cellulaire, à l'immunologie, aux greffes, implantations et prothèses de toute nature. En s'appuyant sur les hôpitaux, les clusters, les laboratoires publics et privés, les centres de recherche, l'Industrie des Sciences de la Vie est devenue une Industrie de premier ordre dans la vallée du Rhin Supérieur.

Ce savoir-faire historique, unique au monde, se doit d'être reconnu à l'échelle internationale, d'où l'idée d'un nom simple, signifiant, volontaire, immédiatement identifiable et avec une forte capacité d'appropriation : la Life Valley.

Ce concept initié par Monsieur Alexis LEHMANN, ancien chef d'entreprise et vice-Président de l'entente franco-allemande, vise à identifier le Rhin Supérieur comme un espace dédié à la vie. La Life Valley doit permettre de conforter une prise de conscience et d'introduire plus de respect de la vie et de l'humain dans la chaîne des valeurs de l'économie.

Par ailleurs, l'espace rhénan est porteur d'une philosophie, héritée de l'Humanisme, qui conduit à repenser totalement notre relation au vivant.

À l'heure où les projections se montrent les plus alarmistes concernant le réchauffement climatique et les problèmes d'approvisionnement (énergie et matières premières), le projet de Life Valley apporte des réponses transversales : elle incite fortement à l'adoption de pratiques durables individuelles et collectives.

En cela, la Life Valley est une démarche englobante qui se fixe pour objectifs majeurs :

- De mieux faire connaître la double expertise de l'espace rhénan autour de la santé et de l'environnement ;
- De créer un réseau des acteurs de la santé et de l'environnement afin de construire ensemble une méthodologie commune et sa mise en pratique dans tous les domaines : santé, alimentation, habitat, mobilité, énergie, consommation et production ;
- D'accompagner les territoires (habitants, collectivités et entreprises) dans la mise en œuvre de démarches respectueuses de l'environnement ;
- D'effectuer l'ensemble des transitions nécessaires : climatiques, énergétiques, mobilitaires, alimentaires, urbanistiques, numériques et démocratique ;

- De réunir les conditions d'un écosystème économique favorable et d'attirer les investissements et faciliter les échanges transfrontaliers.

La démarche Life Valley vise à nommer l'existant pour fédérer et coordonner de nouvelles synergies dans tous les domaines : scientifique, environnemental, économique ou social.

Le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) qui, selon les dispositions légales de la CeA, doit être publié avant la fin de l'année 2022, constituera une feuille de route de projets transfrontaliers structurants et opérationnels, co-construits avec les partenaires des trois pays en vue de la création de la Life Valley.

Ancré dans l'ADN des territoires alsacien et rhénan, la Life Valley est une démarche :

- fédératrice, accessible à tous, qui touche tous les publics, toutes les sphères de la société et de la vie économique ;
- activatrice de nombreux leviers économiques ;
- vectrice d'une image renouvelée du territoire ;
- puissante en termes de marketing territorial différenciateur ;
- en réponse à la demande citoyenne qui permet de penser le monde autrement ;
- rayonnante à l'international qui valorise, dynamise, rajeunit, enrichit l'image de l'Alsace et du Rhin Supérieur.

## 2/ Life Valley, une « unité de destin »

La Life Valley, impulsée par la Collectivité européenne d'Alsace, en relation directe avec ses voisins allemands et suisses, est parfaitement intégrée à la dorsale que constitue la Mégalopole européenne. Elle ouvre à une « unité de destin » pour l'espace rhénan en lui offrant non seulement une vision d'ensemble mais aussi une vision d'avenir.

## 3/ Proposition de dépôt de la marque « Life Valley »

Pour mener à bien cette démarche, il apparaît nécessaire que la Collectivité européenne d'Alsace assure la protection du nom « Life Valley » afin d'éviter son appropriation ou son détournement par un tiers, étant précisé que la protection conférée par la marque vaut dix ans.

Ce nom sera complété par une identité visuelle prenant la forme d'un logo, et, le cas échéant, l'élaboration d'une charte graphique, déterminant les modalités d'utilisation du sigle sur les différents supports de communication de la Collectivité.

C'est pourquoi, il vous est proposé de procéder à son dépôt en qualité de marque verbale au niveau de l'Union Européenne et en Suisse dans l'ensemble des classes et produits identifiés en annexe 1 au présent rapport.

Ce dépôt serait à réaliser par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment mandaté pour ce faire.

Un budget de 15 000 euros a été voté, lors de la séance du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 28 mars dernier, pour la rémunération des frais inhérents au dépôt, comprenant les sommes à acquitter auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) et de l'European Union Intellectual Property Office (EUIPO) ainsi que les honoraires de l'avocat mandaté pour procéder aux démarches correspondantes.

Les crédits nécessaires au dépôt de la marque verbale « Life Valley » seront prélevés sur l'opération P240O007 – Natana 4189-20-2051-71.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'autoriser le dépôt, au niveau de l'Union européenne et en Suisse, de la marque verbale « Life Valley » en fonction des classes de produits et de services, listés dans l'annexe I du présent rapport ;
- De prélever les crédits nécessaires au dépôt de la marque verbale « Life Valley » sur l'opération P240O007 – Natana 4189-20-2051-71 ;
- D'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à accomplir et signer tous les actes nécessaires au dépôt de la marque verbale « Life Valley ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY